

Ateliers de Vevey : quand le PDG est là, les souris vont au pas

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1981)

Heft 602

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quand le PDG est là, les souris vont au pas

Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, ACMV: un conseil d'administration réduit de sept à cinq membres, par suite de deux démissions; plus de président, mais un administrateur-délégué: Werner Fankhauser, actionnaire majoritaire depuis plusieurs années et jusqu'ici modestement installé à la vice-présidence.

C'est avec un angélisme touchant que la presse romande a reproduit, en le paraphrasant à peine, le communiqué-maison diffusé le 14 août depuis Vevey, — et qui annonçait en clair qu'on avait procédé avec deux ans d'avance aux changements de personnes prévus par la «NZZ» dès le 4 février.

Avec cette reprise en mains se termine sans gloire un combat de retardement mené pour sauver l'apparence d'une maîtrise vaudoise du «mini-Sulzer» romand, — alors que la mainmise du Bernois de Zurich Fankhauser, 73 ans et toutes ses dents, remonte à plusieurs années déjà. Désormais installé au poste-clé d'administrateur-délégué (appellation suisse du PDG), le patron du groupe Fibora ne sera pas facile à déloger.

Quelques repères à méditer:

1960-1962: Werner Fankhauser acquiert en bourse de Lausanne environ 20% du capital-actions des ACMV et entre au conseil d'administration.

Dès 1975, les cours commencent leur ascension. La capitalisation boursière, jusqu'alors voisine du capital-actions (12 millions), va en dépasser toujours plus nettement la valeur.

1978: W. Fankhauser annonce son intention de vendre sa participation, alors montée à 25% environ (mais seulement 20,37% des actions nominatives liées sont inscrites au nom de Fibora Holding dans le registre et donnent donc droit de vote, de recours, etc. à leur détenteur, qui par ailleurs jouit pleinement des droits pécuniaires de l'actionnaire). Fin 1979: nouvelle offre. La Banque Cantonale Vaudoise, BCV, réagit au nom d'un consortium

bancaire (UBS, SBS, Caisse d'épargne du district de Vevey), et demande une évaluation des actifs; l'expertise arrive six mois plus tard, incomplète (manque l'estimation des immeubles «en raison de l'absence de l'architecte»).

Février 1980: les tentatives de revente faites par M. Fankhauser viennent à la connaissance du public, qui s'inquiète (après vingt ans!) du rachat par un Suisse alémanique, — on parle beaucoup de Werner Rey, l'homme de l'affaire Bally. Mais le calme se rétablit rapidement: l'entreprise marche bien, les (900) postes de travail ne sont pas remis en cause, la direction a la confiance de l'actionnaire majoritaire, et les autres administrateurs tiennent bon, dans l'espoir de trouver, d'entente avec le consortium bancaire emmené par la BCV, une «solution romande».

Février 1981: pas de solution romande. Absolument pas satisfait par le prix évoqué (deux cents francs au-dessous du cours boursier!), Fankhauser

n'est plus vendeur; et il s'impatiente de voir enfin transférées à son nom les quelque trois mille actions qu'il possède depuis des années et dont le conseil d'administration refuse l'inscription au registre.

Mai 1981: l'assemblée générale des actionnaires se félicite de la bonne marche de l'entreprise et prend acte d'un arrangement prévoyant le maintien de Philippe Baudraz à la tête du conseil d'administration pour deux ans environ.

Août 1981: le conseil d'administration décide de nommer un délégué, ce qui provoque la démission immédiate du président et de l'administrateur René Masson; les cinq restants désignent alors «à l'unanimité» Fankhauser comme administrateur-délégué. Lequel pourrait bien avoir joué aux Vaudois un tour qu'il ne voulait pas forcément, et qu'ils l'ont aidé à jouer. L'efficacité d'outre-Sarine l'a emporté sur les indécisions locales. OK, rompez!

LE POLITIQUE ET L'ÉCONOMIQUE

Des locos vaudoises

Donc M. W. Fankhauser devient administrateur-délégué, c'est-à-dire patron, des ACMV, comme examiné ci-dessus.

Petit point d'histoire. Pour cette entreprise-là, le Conseil d'Etat vaudois avait mené la bataille dite des automotrices. En effet, l'Office fédéral des transports, ayant mesuré les besoins de renouvellement de matériel pour l'ensemble des chemins de fer privés suisses, avait imposé à l'époque une convention dans le but, apparemment louable, de rationaliser la production et d'abaisser, par de plus grandes séries, les coûts. Résultat: l'ensemble du marché passait aux entreprises alémaniques, y compris la part des chemins de fer vaudois, financée pourtant par le canton et les communes.

Emotion, lettres, démarches, pressions parlementaires, entrevue d'une délégation du Conseil d'Etat (ses meilleurs négociateurs!) avec une délégation du Conseil fédéral: de vastes manœuvres pour un butin de six automotrices.

Pendant ce temps, M. Fankhauser empilait ses actions. Ses efforts ont abouti: administrateur-délégué. Et le voilà en mesure dès lors, si une occasion se présente, de bien négocier son paquet au plus offrant.

En d'autres termes, le pouvoir de décision pourrait passer un jour en des mains peu préoccupées des intérêts régionaux.

Dérisoire, l'effort politique pour une commande, quand la bourse et les transactions d'actions décident de l'essentiel.

Leçon capitaliste: bataille pour des locos qui se voulaient vaudoises.